

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une foi

-==--==-

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT

Élémentaire, du Moyen Secondaire et des Langues Nationales

CONFÉRENCE SUR LE DÉVELOPPEMENT

DU LIVRE EN AFRIQUE

NAÏROBI DU 03 au 05 OCTOBRE 2011

COMMUNICATION :

Produire des manuels scolaires et autres matériels éducatifs de qualité dans le cadre des réformes curriculaires basées sur les compétences : cas de l'expérience au Sénégal.

**Par M. Issakha GUEYE Inspecteur de l'Éducation ,
chef de la Division Edition et manuels scolaires de
l'INEADE , titulaire d'un Diplôme d'Études
Supérieures ,spécialisées en Ingénierie de la
formation.**

Tel 221 77 572 72 07 Email :

gueyeissakha@yahoo.fr

**Institut National d'Etude et d'Action Pour le Développement de
l'Education**

B^{vd} Martin Luther KING x Corniche face Ex camp Lat – Dior

☎ : 33823 – 22 – 38 – 33821.78.48 - B.P : 11 248 ☎./Fax : 33821-48 51

– DAKAR - Email : ineade@education.gouv.sn

Site web: www.ineade.sn

ACTES POSÉS DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DU LIVRE AU SENEGAL

- **la non application de la TVA sur les produits imprimés**
- **la loi n° 71-58 du 2 novembre 1971 portant exemption sur la taxe forfaitaire (6.2%) représentative de la taxe sur les transactions à l'importation en faveur des livres.**
- **la loi n°71-59 du 2 novembre 1971 portant exemption de la taxe sur le chiffre d'affaires (15%) à l'importation en faveur des livres.**
- **le décret n°2000-947/MCC portant organisation du Ministère de la culture.**
- **le décret 72-1316 du 31 octobre 1972 instituant le Conseil Supérieur du Livre.**
- **la loi 72-40 du 26 mai 1972 portant création du BSDA (Bureau Sénégalais des Droits d'Auteurs).**

- **Adhésion du Sénégal aux instruments internationaux de protection du Droit d'Auteur : la convention de Berne, la Convention universelle du droit d'auteur, le traité de l'OMPI et la Convention de Bangui.**
- **La loi 76-30 du 9 avril 1976 instituant le dépôt légal et le décret 76-494 du 5 mai 1975 portant création d'un réseau national de bibliothèques de lecture publique confirme cet engagement officiel.**
- **Etc.**

Institutions favorisant l'émergence d'une industrie du livre

- -Les Nouvelles Éditions Africaines (NEA : Sénégal +Côte d'Ivoire, puis Togo
- - La Société Nationale de Presse, d'Édition et de Publicité (SONAPRESS)
- -les Nouvelles Imprimeries du Sénégal
- -la Direction du Livre et de la Lecture attachée au Ministère de la culture
- -le Bureau Sénégalais des Droits d'Auteurs
- - le Grand Prix du Président de la République pour les lettres
- -le fonds d'appui à l'édition
- Etc.

Questionnement

- peut-on développer en Afrique, une politique harmonieuse du livre dans les conditions de marché des manuels scolaires exclusivement fondées sur la concurrence internationale ?
- Dans un contexte pédagogique nouvel marqué par l'APC, quelles mesures politiques prendre pour que l'édition scolaire puisse réellement favoriser l'émergence d'une industrie nationale du livre ?

REPONSES

- Pour répondre à ce double questionnement, nous allons d'abord faire
- un état des lieux analytique de l'environnement éditorial national, afin de mieux appréhender les chemins à parcourir.
- Nous ferons enfin des propositions

État des lieux

Quelques rappels historiques

- 1987, période de validation des conclusions de la CNREF (Commission Nationale de Réforme de l'Éducation et de la Formation)
- L'INEADE créé, développe, à travers sa division de l'édition et des manuels scolaires, des stratégies de conception, de production, de distribution et de gestion des manuels scolaires destinés aux élèves de l'enseignement élémentaire.

- 1987-1990 : réalisation de 31 titres de manuels dans les disciplines fondamentales (projet éducation 4/PDRH2).
- 1990 : lancement du PDEF (Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation).

- **lancement d'une nouvelle politique éditoriale inspirée des recommandations du PEQPT.**
 - **l'INEADE conçoit les spécifications techniques et pédagogiques, coordonne les commissions d'approbation technique, évalue les ouvrages destinés au système, définit les fonds types de bibliothèques scolaires, contrôle le processus des opérations éditoriales, entre autres tâches que le cabinet du Ministre lui confie.**
 - **La DAGE devient responsable des opérations de marché et de mise à disponibilité.**
 - **Les éditeurs privés s'occupent de l'édition, sur la base d'appels à concurrence nationale ou surtout internationale.**
 - **La distribution est alors dévolue aux privés sur le même principe d'appel à concurrence.**

- plan triennal (2005-2007). Mise effectivement à disposition de chaque maître et de chaque élève ce paquet minimum d'ouvrages au début de chaque année scolaire.
- De 2003 à 2010: le projet ATADMD (Assistance Technique à l'Approvisionnement Durable en Matériel didactique). Avait comme objectif le renforcement de capacités des structures du ministère impliquées et les éditeurs nationaux

L'environnement économique de l'édition au Sénégal : quelques repères

- Les manuels importés sont exonérés d'impôt, seuls les prélèvements de l'UEMOA et de la CDEAO cumulés à 2.7% sont payés
- -Aucune structure ne bénéficie de facilités de la part de l'Etat pour créer une maison d'édition
- -Les éditeurs sont confrontés à des difficultés d'équipement.
- -Des circuits de distribution difficiles d'accès
- -Des coûts de production élevés

- -Les appels d'offre internationaux qui favorisent les grandes firmes internationales
- -Une dure concurrence des libraires par terre qui ne sont pas soumis aux mêmes taxes
- -Un accès difficile aux capitaux, les banques ne pratiquant pas des taux préférentiels.
- -Les principaux intrants de l'édition (encre, papier, machines) sont importés à 100% de pourcentage d'importation
- -Un cumul de 2.75% de nouveaux livres lus par an, pour toutes les catégories de lecteurs (en dehors des ouvrages aux programmes scolaires et des ouvrages spécialisés)
- -Un taux d'importation supérieur à l'exportation
- **Constat : un environnement économique peu favorable au développement d'une industrie nationale du livre.**

L'environnement juridique de l'édition au Sénégal : quelques repères

- Adhésion du Sénégal aux instruments internationaux de protection du Droit d'auteur : la convention de Berne et la Convention universelle du droit d'auteur, Traité de l'OMPI, Convention de Gangui
- Existence de lois et décrets nationaux sur la protection du droit d'auteur
- Loi portant création et organisation du BSDA
- Décret portant création du Conseil supérieur du livre
- Lois portant création, organisation et fonctionnement d'un réseau de bibliothèques scolaires-
- Loi portant création de la Bibliothèque Nationale
- Loi sur le dépôt légal

Constat : expression d'une réelle volonté politique

La commercialisation et la promotion du livre scolaire au Sénégal

- Gratuité des manuels scolaires pour l'enseignement élémentaire public
- Prix sociaux subventionnés pour l'enseignement privé élémentaire
- Vente libre de tout autre ouvrage
- La plupart des librairies formelles implantées à Dakar et inexistence de bibliothèques formelles dans beaucoup de régions
- Développement et forte concurrence des librairies par terre
- Faible pouvoir d'achat des parents d'élèves et des couches sociales
- Système de distribution peu dynamique

Constats : beaucoup d'efforts politiques nécessaires pour la mise en œuvre d'un système performant de commercialisation et de promotion

II . La production de manuels scolaires dans le nouveau contexte pédagogique d'approche par compétences

- **2.1 Le contexte pédagogique d'approche par compétences**

2.2 La production des manuels scolaires dans l'APC : processus et procédure -de l'analyse des référentiels de compétences à la conception des supports expérimentaux

De l'évaluation des supports expérimentaux à la définition des spécifications techniques et pédagogiques.

- L'expérimentation de ces supports
- Définition de nouvelles spécifications pédagogiques et techniques (INEADE- STP)
- . Définition des aspects financiers (DAGE)
- . Constitution et diffusion d'un dossier d'appel à concurrence international
- . Choix définitif des manuels que les éditeurs soumissionnaires proposeront.

Rôle du Ministère : INEADE et DAGE

- Mise sur pied par ministère d'une commission de travail sur proposition de la Directrice de L'INEADE en accord avec le DAGE,
- L'INEADE coordonne le travail d'analyse technique, d'approbation et de choix des ouvrages à acquérir.
- La DAGE veillera sur le respect des procédures et approuvera les offres financières.
- Un rapport final sera soumis à l'approbation du Ministre.
- Les soumissionnaires auront droit de recours et l'attribution du marché serait susceptible d'annulation;

Rôle des éditeurs

- Les éditeurs intéressés doivent prouver une réelle capacité technique et financière à exécuter le marché en prouvant une expérience avérée d'avoir eu à honorer un marché de même ampleur.

Leçons apprises

- La principale leçon à tirer de notre expérience, c'est que l'APC offre un riche champ éditorial puisque la réalisation d'une compétence appelle le concours de plusieurs ressources.
- Par ailleurs, l'APC appelle chez les concepteurs de manuels scolaires, une réelle ingénierie pédagogique adaptée aux spécificités socioculturelles.

Propositions

- Favoriser l'émergence de lois et actes réglementaires protégeant l'édition nationale et favorisant l'accès au crédit et renforçant les fonds d'appui
- -Exploiter le nouveau contexte pédagogique APC pour orienter, encadrer et investir dans s l'industrie du livre en prenant des mesures politiques de rupture. Pour ce faire les axes ci-après pourraient être explorés :
- -Poursuivre dans l'esprit du projet ATADMD revu et corrigé dans les sens d'une stratégie soutenue par des clauses de préférence nationale de façon motivante et de concert avec les éditeurs nationaux
- -Faciliter la mise en œuvre du PADMOC (Projet d'approvisionnement durable en manuels scolaires et en outils complémentaires)

- **-Amener les États, l'UA, la CDEAO, l'UEMOA, à favoriser des politiques et des espaces de coopération entre éditeurs africains et pédagogues, de favoriser l'accès à des marchés intégrés pour la promotion préférentielle d'éditeurs africains, de productions africaines**
- **-Initier des politiques de formation et de renforcement de l'expertise africaine en développant des structures de formation sur les métiers du livre**
- **-Développer des études pouvant éclairer les décideurs politiques par le biais des groupes de travail renforcés et des rencontres entre techniciens et décideurs**
- **-Promouvoir une politique africaine de développement des ressources éditoriales en favorisant la coédition**

FIN

**JE VOUS REMERCIE DE
VOTRE ATTENTION**

REFERENCES :

-
- -Pinhas Luc, Editer en Afrique francophone, Paris, Alliance des éditeurs indépendants, 2005
- -Pernille Askerud, Guide pour l'approvisionnement durable en livres, Paris, UNESCO, 1998
- -Ministère de l'Education Sénégal, livret de compétences et guide pédagogique, Dakar, EENAS, 2006
- -Ministère de l'Education Sénégal, Etude sur l'environnement économique de l'édition au Sénégal, INEADE /ATADMD, 2006
- -Ministère de l'Education Sénégal, Etude sur l'environnement juridique de l'édition au Sénégal, INEADE /ATADMD, 2006
- -Ministère de l'Education Sénégal, Etude sur la commercialisation et la promotion du livre au Sénégal, INEADE /ATADMD, 2006
- -Ministère de l'Education Sénégal, Etude sur l'environnement économique de l'édition au Sénégal, INEADE /ATADMD, 2006
- -Gourevitch Jean Paul, Evaluation du système de distribution et de vente des manuels scolaires au Sénégal, Dakar, UCP, 1997
- -République du Sénégal, Accord de crédit NDF. 306/Projet Education de Qualité Pour Tous, Dakar, 2000
- - Ministère de l'Education Sénégal, Sners (Système National d'Evaluation des Rendements Scolaires), Dakar/INEADE, 2005/2006
-